



**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES**

GROUPEMENT DE LAMOTTE – SALBRIS

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITE DU SERVICE
DE GESTION DES DECHETS**

ANNEE 2005

Décret 2000 – 404 du 11 mai 2000

SOMMAIRE

1 – INTRODUCTION	3
1.1 - FAITS MARQUANTS :.....	3
2 – TERRITOIRE DESSERVI	3
2.1 - REPARTITION DE LA POPULATION.....	3
2.2 - CARTE DE SITUATION.....	4
3 – SERVICE AUX USAGERS	5
3.1 – COLLECTE DES ORDURES MENAGERES.....	5
3.2 – COLLECTE DU TRI SELECTIF.....	6
3.2.1 - Emballages ménagers:.....	6
3.2.2 - Journaux - Magazines.....	7
3.3 – COLLECTE DES ENCOMBRANTS.....	8
3.4 – DECHETERIES ET PLATES-FORMES.....	10
3.4.1 - Maillage du territoire.....	10
3.4.2 - Horaires d'ouverture déchèteries.....	10
3.4.3 - Type de matériaux collectés en déchèteries.....	11
3.4.4 - Personnels de surveillance des déchèteries.....	11
3.4.5 - Horaires d'ouverture des plates-formes.....	11
3.4.6 - Type de matériaux collectés en plates-formes.....	12
3.4.7 - Personnels de surveillance des plates-formes.....	12
3.5 - COLLECTE DES EMBALLAGES EN VERRE.....	12
3.5.1 - Répartition.....	12
4 – MOYENS MIS EN ŒUVRE	13
4.1 – PERSONNELS.....	13
4.2 – MATERIELS.....	13
4.3 – CONTENANTS.....	13
5 – TRAITEMENTS	14
5.1 – LES ORDURES MENAGERES.....	14
5.2 – TRI SELECTIF.....	14
6 – CONTRAT EN COURS	14
7 – INDICATEURS FINANCIERS	15
7.1 – COMPTE ADMINISTRATIF.....	15
7.1.1 - Fonctionnement.....	15
7.1.2 - Investissement.....	15
7.1.3 - Quelques chiffres.....	15
7.2 – TARIFS.....	16
7.2.1 - Redevance spéciale.....	16
7.2.2 - Déchets produits par les commerçants et artisans déposés en déchèterie.....	16
8 – AIDES	16
8.1 – AIDE A LA VALORISATION.....	16
9 – REPRISES	17
10- BILANS	17
10.1 – DECHETS COLLECTES.....	17
10.2 – COUT A L'HABITANT.....	17
10.3 – AUTRES INDICATEURS.....	17
ANNEXES	18

1 – INTRODUCTION

Le Syndicat a pour vocation la collecte, le traitement, la valorisation et le transport des déchets ménagers. C'est un établissement public de coopération intercommunal (EPCI), sans fiscalité propre.

1.1 - Faits marquants :

Au cours de l'année 2005 :

- Construction du bâtiment destiné au remisage des bennes à ordures ménagères et aux vestiaires des agents du Smictom dont l'objectif est de regrouper les infrastructures à Nouan le Fuzelier.

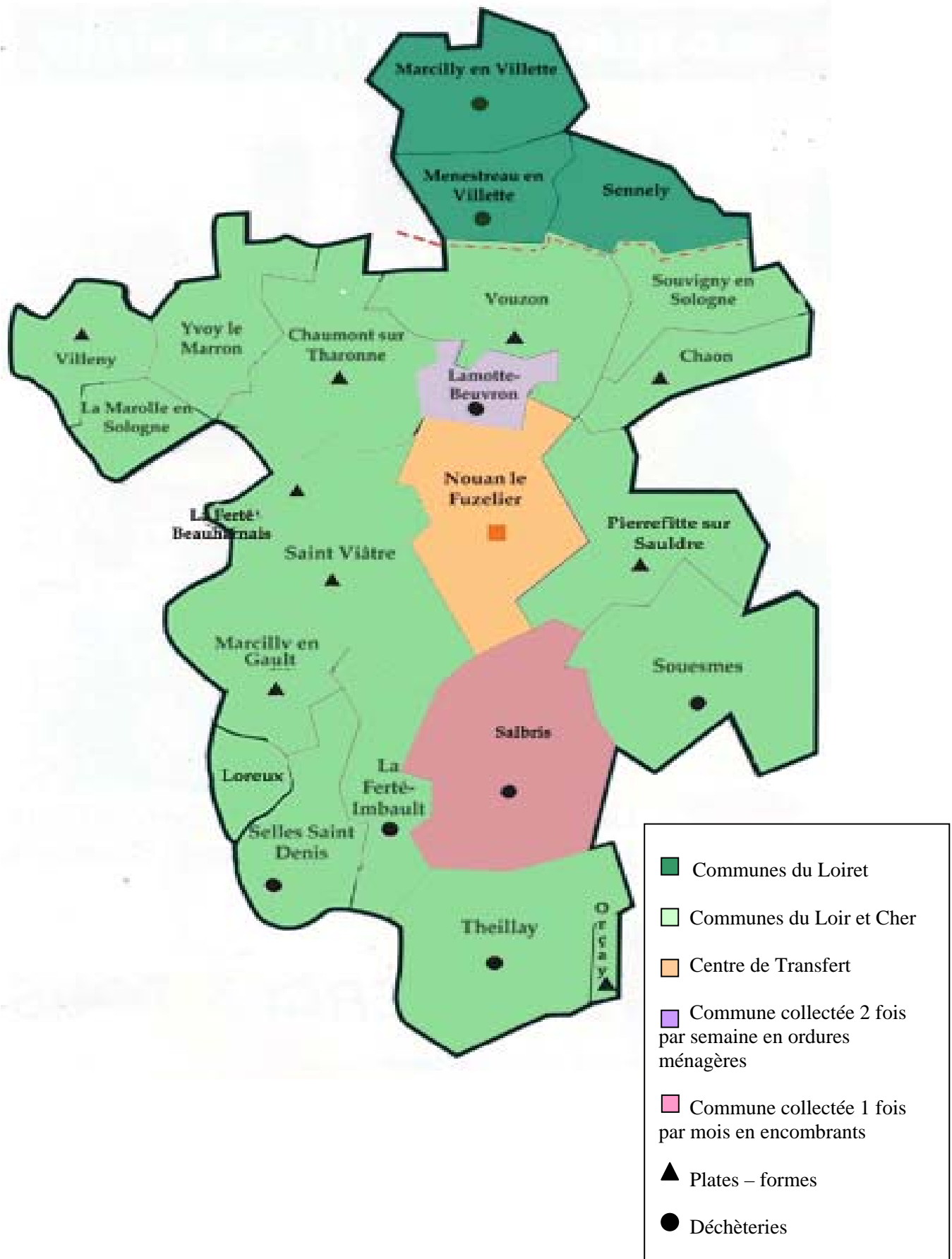
2 – TERRITOIRE DESSERVI

L'habitat du Smictom de Lamotte-Salbris est semi-rural et rural. Le syndicat dessert 23 communes soit 31 976 habitants (Population DGF).

2.1 - Répartition de la population

COMMUNES	POPULATION	SUPERFICIE (en ha)
CHAON	481	3 185
CHAUMONT SUR THARONNE	1 217	7 833
LA FERTE-BEAUHARNAIS	543	242
LA FERTE-IMBAULT	1 173	5 002
LA MAROLLE EN SOLOGNE	414	2 524
LAMOTTE-BEUVRON	4 477	2 334
LOREUX	289	2 995
MARCILLY EN GAULT	841	5 031
MARCILLY EN VILLETTE	1 981	6 266
MENESTREAU EN VILLETTE	1 529	5 362
NOUAN LE FUZELIER	2 592	8 549
ORCAY	279	1 875
PIERREFITTE SUR SAULDRE	993	7 496
SAINT VIATRE	1 294	8 979
SALBRIS	6 353	10 661
SELLES SAINT DENIS	1 309	5 098
SENNELY	611	4 932
SOUESMES	1 299	9 950
SOUVIGNY EN SOLOGNE	492	4 155
THEILLAY	1 418	9 638
VILLENY	410	3 398
VOUZON	1 343	7 825
YVOY LE MARRON	638	4 892
TOTAL	31 976	128 222

2.2 - Carte de situation



3 – SERVICE AUX USAGERS

3.1 – Collecte des Ordures Ménagères

Il s'agit de déchets mélangés non recyclables (déchets souillés...) que l'utilisateur jette dans la poubelle.

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE	
	En Agglomération	Hors Agglomération
SALBRIS – 1 ^{ER} SECTEUR	Lundi	Lundi
SALBRIS – 2 ^{EME} SECTEUR	Mardi	Mardi
SALBRIS – 3 ^{EME} SECTEUR	Mercredi	Mercredi
SALBRIS – 4 ^{EME} SECTEUR	Vendredi	
LAMOTTE-BEUVRON – 1 ^{ER} SECTEUR	Lundi et vendredi	
LAMOTTE-BEUVRON – 2 ^{EME} secteur	Mardi et vendredi	
MARCILLY EN VILLETTE	Lundi	
MENESTREAU EN VILLETTE	Lundi	
VOUZON	Lundi	
CHAUMONT SUR THARONNE	Lundi	
SELLES SAINT DENIS	Lundi	Mardi
LA FERTE IMBAULT	Lundi	Mardi
NOUAN LE FUZELIER – 1 ^{ER} secteur	Mardi	
NOUAN LE FUZELIER – 2 ^{EME} secteur	Vendredi	
LA FERTE BEAUHARNAIS	Mardi	
LOREUX	Mardi	
SAINT VIATRE	Mardi	
MARCILLY EN GAULT	Mardi	
THEILLAY	Mardi	
ORCAY	Mardi	
PIERREFITTE SUR SAULDRE	Mercredi	
SENNELY	Mercredi	
SOUVIGNY EN SOLOGNE	Mercredi	
CHAON	Mercredi	
LA MAROLLE EN SOLOGNE	Mercredi	
YVOY LE MARRON	Mercredi	
VILLENY	Mercredi	
SOUESMES	Mardi	

3.2 – Collecte du tri sélectif

3.2.1 - Emballages ménagers:

Il s'agit des emballages recyclables que l'utilisateur a triés et déposés dans les sacs jaunes : emballages cartons, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, boîtes acier et aluminium.

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE	
	Particuliers	Commerçants (cartons)
SALBRIS – 1 ^{ER} SECTEUR	Jeudi	Mercredi
SALBRIS – 2 ^{EME} SECTEUR	Vendredi	Mercredi
SALBRIS – 3 ^{EME} SECTEUR	Jeudi	Mercredi
SALBRIS – LES ECARTS	Jeudi et vendredi	
LAMOTTE-BEUVRON – 1 ^{ER} SECTEUR	Mercredi	Mercredi
LAMOTTE-BEUVRON – 2 ^{EME} SECTEUR	Non concerné	Mercredi
MARCILLY EN VILLETTE	Jeudi	Jeudi
MENESTREAU EN VILLETTE	Jeudi	Jeudi
VOUZON	Jeudi	Jeudi
CHAUMONT SUR THARONNE	Jeudi	Jeudi
SELLES SAINT DENIS	Jeudi	Mercredi
LA FERTE IMBAULT	Jeudi	Mercredi
NOUAN LE FUZELIER – 1 ^{ER} SECTEUR	Vendredi	Mercredi
NOUAN LE FUZELIER – 2 ^{EME} SECTEUR	Non concerné	Mercredi
LA FERTE BEAUHARNAIS	Vendredi	Jeudi
LOREUX	Vendredi	Non concerné
SAINT VIATRE	Vendredi	Jeudi
MARCILLY EN GAULT	Vendredi	Jeudi
THEILLAY	Vendredi	Mercredi
ORÇAY	Vendredi	Non concerné
PIERREFITTE SUR SAULDRE	Jeudi	Jeudi
SENNELY	Jeudi	Jeudi
SOUVIGNY EN SOLOGNE	Jeudi	Jeudi
CHAON	Jeudi	Jeudi
LA MAROLLE EN SOLOGNE	Jeudi	Jeudi
YVOY LE MARRON	Jeudi	Jeudi
VILLENY	Jeudi	Jeudi
SOUESMES	Jeudi	Jeudi

3.2.2 - Journaux - Magazines

La collecte des journaux-magazines s'effectue en apport volontaire. Les colonnes sont collectées par les agents du Smictom tous les 15 jours.

Le Smictom dispose de 62 conteneurs Journaux et Magazines répartis sur 23 communes.

Répartition

COMMUNES	Nombre de bacs
CHAON	1
CHAUMONT SUR THARONNE	2
LAMOTTE-BEUVRON	9
MARCILLY EN VILLETTE	3
MENESTREAU EN VILLETTE	2
NOUAN LE FUZELIER	5
SENNELY	1
SOUVIGNY	1
VOUZON	1
LA FERTE-BEAUHARNAIS	2
LA MAROLLE EN SOLOGNE	1
SAINT VIATRE	3
VILLENY	1
YVOY LE MARRON	1
LA FERTE-IMBAULT	3
LOREUX	1
MARCILLY EN GAULT	2
ORCAY	1
PIERREFITTE SUR SAULDRE	2
SALBRIS	9
SELLES SAINT DENIS	3
SOUESMES	3
THEILLAY	5
TOTAL	62

3.3 – Collecte des encombrants

La collecte s'effectue en porte à porte.

Ce sont des objets volumineux provenant des particuliers et qui par leur dimension ou leur poids ne peuvent être pris en charge par les collectes habituelles.

Ils regroupent les ferrailles, les mobiliers usagés, les matelas, les meubles divers ou encore les équipements ménagers... (Voir règlement en annexe 1)

Les encombrants sont ramassés tous les deux mois sauf sur la commune de Salbris où ils sont collectés une fois par mois.

PLANNING DE RAMASSAGE DE GROS DECHETS MENAGERS - Année 2005

LAMOTTE-BEUVRON : mercredi 5 janvier – mercredi 2 mars – mercredi 4 mai – mercredi 6 juillet – mercredi 7 septembre - mercredi 2 novembre -

LA MAROLLE – VILLENY – YVOY LE MARRON :
mercredi 12 janvier – mercredi 9 mars – mercredi 11 mai – mercredi 13 juillet – mercredi 14 septembre – mercredi 9 novembre -

NOUAN-LE-FUZELIER : mercredi 19 janvier – mercredi 16 mars – mercredi 18 mai – mercredi 20 juillet – mercredi 21 septembre – mercredi 16 novembre -

CHAUMONT-SUR-THARONNE :
mercredi 26 janvier – mercredi 23 mars – mercredi 25 mai – mercredi 27 juillet – mercredi 28 septembre – mercredi 23 novembre -

VOUZON :
jeudi 27 janvier – jeudi 24 mars – jeudi 26 mai – jeudi 28 juillet – jeudi 29 septembre – jeudi 24 novembre -

CHAON – SOUVIGNY – SENNELY :
mardi 25 janvier – mardi 22 mars – mardi 24 mai – mardi 26 juillet – mardi 27 septembre – mardi 29 novembre –

SAINT VIATRE – LA FERTE BEAUHARNAIS :
mercredi 2 février – mercredi 6 avril – mercredi 1^{er} juin – mercredi 3 août – mercredi 5 octobre – mercredi 7 décembre -

MARCILLY EN GAULT :
mercredi 9 février – mercredi 13 avril – mercredi 8 juin – mercredi 10 août – mercredi 12 octobre – mercredi 14 décembre –

MENESTREAU EN VILLETTE :
mercredi 16 février – mercredi 20 avril – mercredi 15 juin – mercredi 24 août - mercredi 19 octobre – mercredi 21 décembre -

MARCILLY EN VILLETTE :

jeudi 17 février – jeudi 21 avril – jeudi 16 juin – jeudi 25 août – jeudi 20 octobre – jeudi 22 décembre -

PIERREFITTE SUR SAULDRE :

mercredi 23 février – mercredi 27 avril – mercredi 29 juin – mercredi 31 août – mercredi 26 octobre – mercredi 28 décembre -

SALBRIS RN20 Côté Ouest :

mardi 4 janvier – mardi 1^{er} février – mardi 1^{er} mars – mardi 5 avril – mardi 3 mai – mardi 7 juin – mardi 5 juillet – mardi 2 août – mardi 6 septembre – mardi 4 octobre – mardi 6 décembre - La tournée du mardi 1^{er} novembre est supprimée.

SALBRIS RN 20 Côté Est :

mardi 11 janvier – mardi 8 février – mardi 8 mars – mardi 12 avril – mardi 10 mai – mardi 14 juin – mardi 12 juillet – mardi 9 août – mardi 13 septembre – mardi 11 octobre – mardi 8 novembre – mardi 13 décembre -

THEILLAY- ORCAY :

lundi 21 février – lundi 25 avril – lundi 20 juin – lundi 29 août – lundi 24 octobre – lundi 26 décembre -

SOUESMES :

mardi 15 février – mardi 19 avril – mardi 21 juin – mardi 23 août – mardi 18 octobre – mardi 20 décembre -

LA FERTE-IMBAULT :

mardi 22 février – mardi 26 avril – mardi 28 juin – mardi 30 août – mardi 25 octobre – mardi 27 décembre -

LOREUX :

jeudi 10 février – jeudi 14 avril – jeudi 9 juin – jeudi 11 août – jeudi 13 octobre – jeudi 15 décembre –

SELLES-SAINT-DENIS :

lundi 31 janvier – lundi 21 mars – lundi 30 mai – lundi 25 juillet – lundi 26 septembre – lundi 28 novembre -

3.4 – Déchèteries et plates-formes

Les déchèteries sont des centres d'apport volontaire de déchets triés, espaces clos gardiennés destinés aux particuliers résidant dans les 23 communes du Smictom de Lamotte-Salbris.

3.4.1 - Maillage du territoire

- 8 déchèteries situées à : La Ferté Imbault, Lamotte Beuvron, Marcilly en Villette, Menestreau en Villette, Salbris, Selles Saint Denis, Souesmes, Theillay,

- 8 plates-formes situées à : Chaon, Chaumont sur Tharonne, La Ferté Beauharnais, Marcilly en Gault, Pierrefitte sur Sauldre, Saint Viatre, Villeny, Vouzon.

3.4.2 - Horaires d'ouverture déchèteries

COMMUNE	HIVER	ETE
LAMOTTE BEUVRON	Du 16/09 au 31/03 Mardi 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30 Samedi 8h00 à 12h00	Du 01/04 au 15/09 Mardi 8h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00 Samedi 8h00 à 12h00
SALBRIS	Lundi–Mardi Vendredi–Samedi 8h00 à 12h00 13h15 à 18h00	Identique aux heures d'hiver
MENESTREAU EN VILLETTE	Du 16/10 au 15/04 Lundi 14h00 à 17h00 Samedi 8h30 à 12h00	Du 16/04 au 15/10 Lundi et Mercredi 14h00 à 17h00 Samedi 8h30 à 12h00
MARCILLY EN VILLETTE	Samedi 8h00 à 12h00	Identique aux heures d'hiver
SELLES SAINT DENIS	Du 01/11 au 28/02 Lundi et Vendredi 14h00 à 17h30 Samedi 8h30 à 12h00	Du 01/03 au 31/10 Lundi et Vendredi 14h00 à 18h00 Samedi 8h30 à 12h00
LA FERTE IMBAULT	Lundi et Samedi 8h30 à 12h00	Identique aux heures d'hiver
THEILLAY	Lundi 14h15 à 17h15 Samedi 8h15 à 11h45	Identique aux heures d'hiver
SOUESMES	Lundi 8h00 à 12h00 Samedi 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00	Identique aux heures d'hiver

3.4.3 - Type de matériaux collectés en déchèteries

Ils comprennent à la fois, le tout-venant, les déchets ménagers spéciaux : piles, batteries, peintures, solvants, huiles de vidange (particuliers uniquement), la ferraille, les végétaux, les cartons, les palettes ou bois non souillés, les pneus et les déchets à base d'amiante en petite quantité (les particuliers uniquement).

3.4.4 - Personnels de surveillance des déchèteries

- 1 personne à 8 h/semaine à La Ferté-Imbault
- 2 personnes à 12 h/semaine en hiver et 2 personnes à 12h30/semaine en été à Lamotte Beuvron
- 1 personne à 4h/semaine à Marcilly en Villette
- 1 personne à 6h30/semaine en hiver et 1 personne à 9h30/semaine à Menestreau en Villette
- 1 personne à 35 h/semaine à Salbris
- 1 personne à 10h30/semaine en hiver et 1 personne à 11h30/semaine en été à Selles Saint Denis
- 1 personne à 10 h/semaine à Souesmes
- 1 personne à 6h30 h/semaine à Theillay

3.4.5 - Horaires d'ouverture des plates-formes

COMMUNE	HIVER	ETE
VILLENY	Lundi 13h30 à 15h30 Vendredi 9h 00à 10h00 1^{er} et 2^{ème} Samedi de chaque mois de 10h00 à 12h00	Identique aux heures d'hiver
LA FERTE BEAUHARNAIS		Du 01/03 au 31/10 Samedi 10h à 12h
SAINT VIATRE	Samedi 10h00 à 12h00	Identique aux heures d'hiver
MARCILLY EN GAULT	Lundi 10h00 à 12h00 Samedi 10h00à 12h00	Identique aux heures d'hiver
CHAON	Du 01/11 au 28/02 Samedi 9h15 à 11h15	Du 01/03 au 31/10 Lundi 9h15 à 10h45 Samedi 9h15 à 11h15
PIERREFITTE SUR SAULDRE	Samedi 8h30 à 12h	Identique aux heures d'hiver
CHAUMONT SUR THARONNE	Samedi 9h30 à 11h30	Identique aux heures d'hiver
VOUZON	Du 01/10 au 31/03 Samedi 9h30 à 11h30	Du 01/04 au 30/09 Samedi 9h30 à 11h30 Lundi 9h30 à 11h30

3.4.6 - Type de matériaux collectés en plates-formes

Il s'agit des déchets verts issus de l'entretien des jardins et des espaces verts (tontes de gazon, feuilles, branchages...)

3.4.7 - Personnels de surveillance des plates-formes

- 1 personne 2h/semaine en hiver et 3h30 en été à Chaon
- 1 personne 2h/semaine du 01/03 au 31/10 La Ferté Beauharnais
- 1 personne 4h/semaine à Marcilly en Gault
- 1 personne 3h30/semaine à Pierrefitte sur Sauldre
- 1 personne 2h/semaine à Saint Viâtre
- 1 personne 3h/semaine et 2h le 1^{er} et le 2^{ème} samedi de chaque mois à Villeny
- 1 personne 2h/semaine en hiver et 4h/semaine en été à Vouzon

3.5 - Collecte des emballages en verre

Les déchets acceptés dans les bornes à verre sont : les pots, les bouteilles et les bocaux de conserve en verre.

Les communes sont collectées par un prestataire unique (Sté VIAL) et les bacs sont vidés 1 fois/semaine minimum.

Le Smictom dispose de 143 conteneurs répartis sur les 23 communes.

3.5.1 - Répartition

COMMUNES	Nombre de bacs
CHAON	2
CHAUMONT SUR THARONNE	7
LAMOTTE-BEUVRON	19
MARCILLY EN VILLETTE	7
MENESTREAU EN VILLETTE	6
NOUAN LE FUZELIER	8
SENNELY	3
SOUVIGNY	2
VOUZON	6
LA FERTE-BEAUHARNAIS	3
LA MAROLLE EN SOLOGNE	2
SAINT VIATRE	6
VILLENY	2
YVOY LE MARRON	2
LA FERTE-IMBAULT	8
LOREUX	2
MARCILLY EN GAULT	4
ORCAY	2
PIERREFITTE SUR SAULDRE	7
SALBRIS	22
SELLES SAINT DENIS	6
SOUESMES	6
THEILLAY	11
TOTAL	143

4 – MOYENS MIS EN ŒUVRE

4.1 – Personnels

EMPLOI	TITULAIRES	CONTRACTUELS
Administratif	3 personnes à 35 h	
Encadrement	3 personnes à 35 h	
Chauffeurs	7 personnes à 35 h	
Agents de salubrité – Chauffeurs	7 personnes à 35 h	
Agents de salubrité et agents d'entretien	17 agents de salubrité à 35 h 4 agents d'entretien à 35 h	4* agents de salubrité à 35 h * selon les besoins du service

4.2 – Matériels

- 3 Véhicules Bennes à Ordures Ménagères de 14 m³
- 7 Véhicules Bennes à Ordures Ménagères de 16 m³
- 4 Camions
- 2 Engins de chargement
- 4 Véhicules légers

4.3 – Contenants

TYPE	VOLUME (en litres)	NOMBRE	COÛT UNITAIRE H.T	COÛT UNITAIRE T.T.C
Cont. Verre	3 000	45	807,00 €	965,17 €
Cont. Journaux-Magazines	4 000	40	800,00 €	956,80 €
Cont. Huiles	1 100	1	1 085,00 €	1 297,66 €
Bac Batteries	600	10	231,58 €	276,97 €
Bac Piles	30	9	152,75 €	182,69 €
Cont. Cartons	1 000	6	380,00 €	454,48 €
Cont. Huile	1 100	3	1 030,00 €	1 231,88 €
Cont. Journaux-Magazines	4 000	27	807,98 €	966,34 €
Cont. Verre	3 000	50	815,60 €	975,46 €
Cont. Huiles	1 100	2	1 115,00 €	1 333,54 €
Bac Piles	30	13	162,72 €	194,61 €
Bennes Déchèteries (année 2002 -2003 -2004)	30 000	38	3 525,00 €	4 215,90 €
Bennes Déchèteries (année 2002- 2003- 2004)	25 000	18	3 000,00 €	3 588,00 €
Bennes Déchèteries (année 2002-2003-2004)	15 000	11	3 225,00 €	3 857,10 €
Bennes Déchèteries (2005)	20 000	3	4 460,00 €	5 334,16 €
Bennes Déchèteries (2005)	30 000	5	4 700,00€	5 621,20 €

5 – TRAITEMENTS

5.1 – Les Ordures Ménagères

Les ordures ménagères collectées sont réceptionnées sur le quai de transfert de Nouan le Fuzelier puis dirigées vers le Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Villeherviers.

5.2 – Tri sélectif

Le recyclage désigne la réutilisation des déchets triés par les habitants pour fabriquer des nouveaux produits.

- Les emballages pré-triés sont regroupés sur le quai de transfert de Nouan le Fuzelier puis dirigés vers le centre de tri d'ISSOUDUN. Ils sont triés par type de matériaux, puis récupérés par des industriels du recyclage.
- Les journaux – magazines sont regroupés sur le quai de transfert de Nouan le Fuzelier et repris directement par le repreneur.
- Le verre est acheminé directement vers la filière de St Gobain. Les emballages en verre redeviennent du verre.
- Les matériaux déposés en déchèterie et triés directement par les usagers dans les conteneurs sont orientés vers des entreprises de recyclage pour être valorisés.

6 – CONTRAT EN COURS

Nature Contrat	Titulaire	Durée	Echéance
Transport	ONYX	2 ans	Juin 2006
Traitement	SETRAD	2 ans	Juin 2006
Tri	SICTOM d'Issoudun	2 ans	Juillet 2005
Déchets verts	Ets PASQUIER	2 ans	Novembre 2006
Verre	VIAL	1 an	Novembre 2006

7 – INDICATEURS FINANCIERS

Le Syndicat est exploité en régie.

7.1 – Compte Administratif

7.1.1 - Fonctionnement

	Mandats et titres émis	Résultat reporté N-1	Cumul section	Restes à réaliser N
DEPENSES	3 117 509.45		3 117 509.45	
RECETTES	3 113 565.51	492 951.58	3 606 516.58	

7.1.2 - Investissement

	Mandats et titres émis	Résultat reporté N-1	Cumul section	Restes à réaliser N
DEPENSES	1 437 646.40	228 473.45	1 666 119.85	571 530.00
RECETTES	1 828 035.49		1 828 035.49	62 700.00
AFFECTATION	278 765.00		2 106 800.49	

7.1.3 - Quelques chiffres

Dépenses de Fonctionnement

Article	Libellé	Mandats émis
60622	Carburants	169 251 .84
611	Contrats de prestation de service avec des entreprises	347 771 .41
61551	Matériels roulants	117 119.34
616	Primes d'assurances	41 461.50
6288	Autres services extérieurs	791 054.65
012	Charges de personnels et frais assimilés	1 192 952.17
66	Charges financières	24 231 .20

Recettes de Fonctionnement

Article	Libellé	Titres émis
70611	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	4 550.00
70612	Redevance spéciale	48 354.77
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 554 879.00
7478	Autres organismes	259 172.84

Dépenses d'Investissement

Article	Libellé	Mandats émis
16	Remboursements d'emprunts	1 091 000.00
21718	Autres terrains	291 181.29
2182	Matériel de transport	44 341.25
2313	Constructions	361 371.68
2315	Installations, matériels et outillages techniques	509 571.59

Recettes d'Investissement

Article	Libellé	Titres émis
10222	FCTVA	27 892.68
13	Subventions d'investissement	92 753.00

7.2 – Tarifs

7.2.1 - Redevance spéciale

Déchets collectés en porte à porte :

322 € pour 2 ramassages par semaine d'un conteneur de 660 litres

383 € pour 3 ramassages par semaine d'un conteneur de 660 litres

Redevance en fonction du nombre de pensionnaires

Calcul appliqué : nombre de pensionnaires X coût par habitant en fonction du nombre de ramassage / 2

Redevance en fonction du nombre de nuitées

Calcul appliqué : nombre de nuitées X coût par habitant en fonction du nombre de ramassage / 365

7.2.2 - Déchets produits par les commerçants et artisans déposés en déchèterie

Déchets verts

9 € par m³

Autres déchets

33 € par m³

8 – AIDES

8.1 – Aide à la valorisation

ORGANISME	MONTANT
ECO EMBALLAGES	259 172.84 €

9- REPRISES

PRODUITS	MONTANT
Verre, cartons, ferraille, plastiques...	89 342.90 €

10- BILANS

10.1 – Déchets collectés

	TOTAL (en tonnes)	Kg / habitant
OM	8 595.52	268.8
Tri	509.74	15.9
DIB	2 253.20	70,5
Carton	369.48	11,5
Journaux/Magazines	590.36	18.5
Ferrailles	527.34	16.5
Déchets Verts	7002.9	219
Verre	1 579.28	49.4
Divers (DMS)	11.03	0.35
Bois	207.56	6.5
TOTAL	21 646.40	676.9

10.2 – Coût à l'habitant

COLLECTE + TRAITEMENT	COUT A L'HABITANT
Pour deux collectes	78.10 €
Pour trois collectes	88.75 €
Pour deux collectes + collecte mensuelle des encombrants	78.90 €

10.3 – Autres indicateurs

Voir tableaux en annexe

Nouan le Fuzelier, le 29 septembre 2006

Le Président

P. BOUBAULT

ANNEXES

ANNEXE 1

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Enlèvement des encombrants

REGLEMENT

- La collecte est réalisée tous les deux mois, sauf Salbris tous les mois.
- Elle s'effectue en porte à porte.
- Les encombrants doivent être sortis sur le trottoir pour 7 heures.
- Les gros volumes ainsi que les objets très lourds ne pouvant être soulevés par deux personnes, ne seront pas collectés.
 - Afin de faciliter la collecte, grouper les petits objets.
 - Les encombrants peuvent être apportés aux déchèteries aux jours et heures d'ouverture.

DECHETS COLLECTES

- Sommier, matelas.
- Electroménagers.
- Lavabos, éviers...
- Vieux vélos, cyclomoteurs.
- Petite motoculture.
- Récipients vides en métal.
- Tôles ferraille.
- Cumulus.
- Canapés, meubles.
- Portes et barrières.
- Poste de télévision.
- Batteries.
- Moquette.
- Déchets liquides.
- Déchets toxiques.
- Bidons de peinture.
- Récipients contenant ou ayant contenu des produits liquides nocifs (herbicides, colles, solvants, huiles).
 - Grillage en petite quantité.
 - Palettes.
 - Plastiques (exemple : table et chaise de jardin).

DECHETS NON COLLECTES

- ❖ Les déchets de démolition (cailloux, terre et gravats).
- ❖ Les déchets végétaux.
- ❖ Tous objets qui de par leur poids ou dimension ne permettent pas leur enlèvement dans la benne.
- ❖ Les déchets en provenance d'exploitations agricoles, industrielles, commerciales ou artisanales.

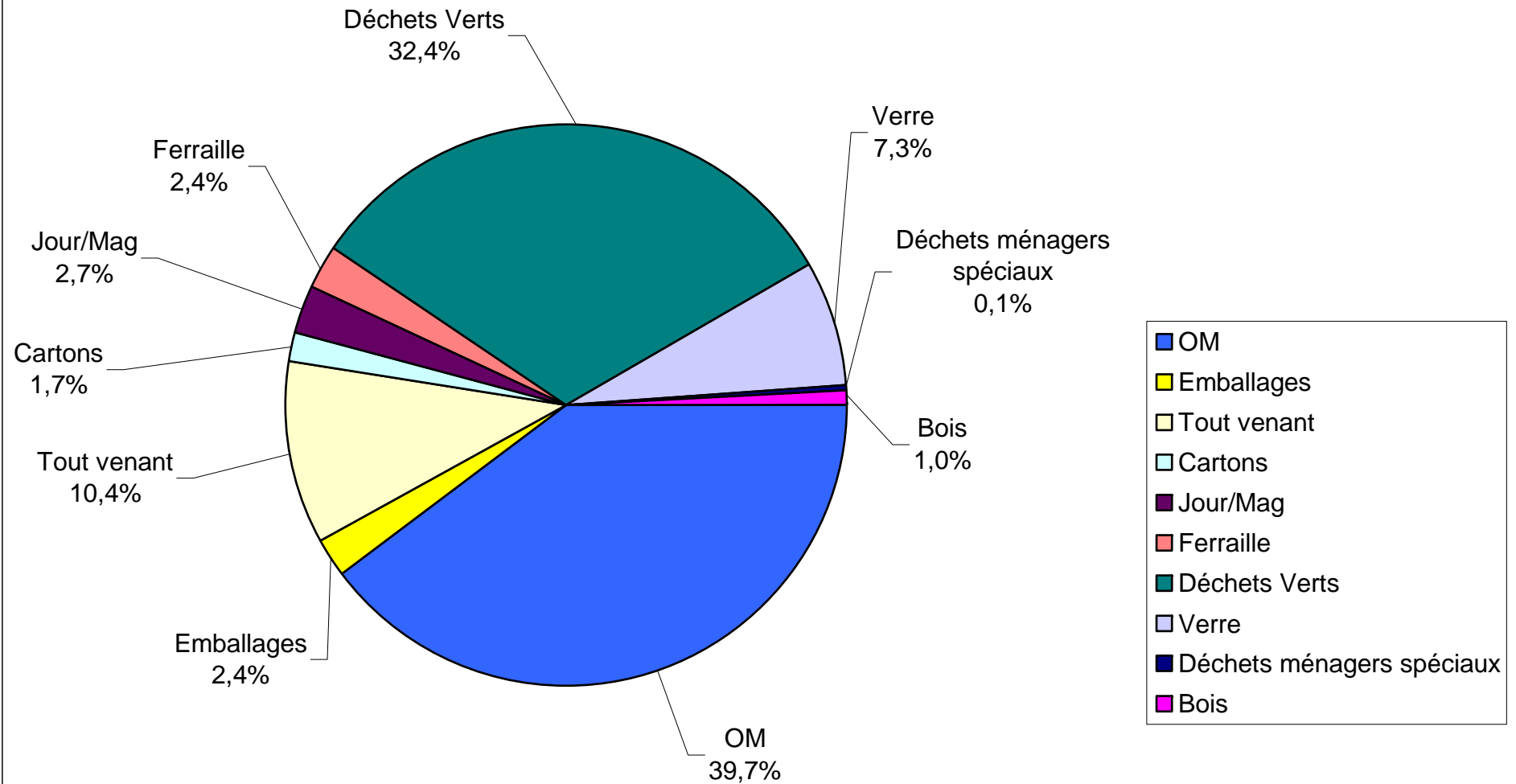
ANNEXE 2

RESULTATS DES COLLECTES EN 2005

Type de déchets	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total (en T)	KG/H
OM	692,31	585,65	704,9	667,6	758,15	717	741,2	803,65	762,5	736,91	745,15	680,5	8 595,52	268,81
Emballages	48,18	35,92	40,18	43,68	42,36	39,56	45,56	45,08	52,1	38,5	41,62	37	509,74	15,94
Tout Venant	161,8	136,4	203,16	192,78	229,7	183,14	223,8	253,78	195,76	188,84	163,04	121	2253,2	70,47
Cartons	33,53	16,78	36,75	33,49	34,21	9,19	46,31	23,87	37,3	35,06	30,85	32,14	369,48	11,55
Journaux/Magazines	50,36	55,68	41,54	56,52	50,3	41,18	48,1	49,92	57,46	44,16	52,56	42,58	590,36	18,46
Ferraille	23,36	42,99	39,39	37,75	43,94	43,51	44,44	58,93	59,84	40,88	50,86	41,45	527,34	16,49
Déchets Verts	163,815	270,72	102,64	148,28	165,88	1 337,196	1 088,695	133,5	238,86	1 256,502	941,32	1 155,49	7 002,898	219
Verre	118,695	112,435	121,33	109,505	147,115	139,63	151,565	192,05	119,555	98,7	145,685	123,01	1 579,275	49,39
Divers (DMS)	0	0	0	0	3,21	0	0,51	2,97	0,72	3,57	0,05	0	11,03	0,34
Bois	0	0	12,45	17,2	14,62	15,25	25,08	23,5	33,08	25,99	27,36	13,03	207,56	6,49
Total/Mois	1 292,05	1 256,575	1 289,89	1 289,605	1 474,865	2 510,406	2 390,18	1 563,75	1 524,095	2 443,122	2 171,135	2 233,17	21 438,843	676,958
Refus du tri sélectif	7,53	5,64	6,4	6,98	6,9	6,3	7,3	7,2	8,5	6,1	6,86	7,2	82,91	
% Refus du tri sélectif	15,63%	15,70%	15,93%	15,98%	16,29%	15,93%	16,02%	15,97%	16,31%	15,84%	16,48%	19,46%	16,27%	

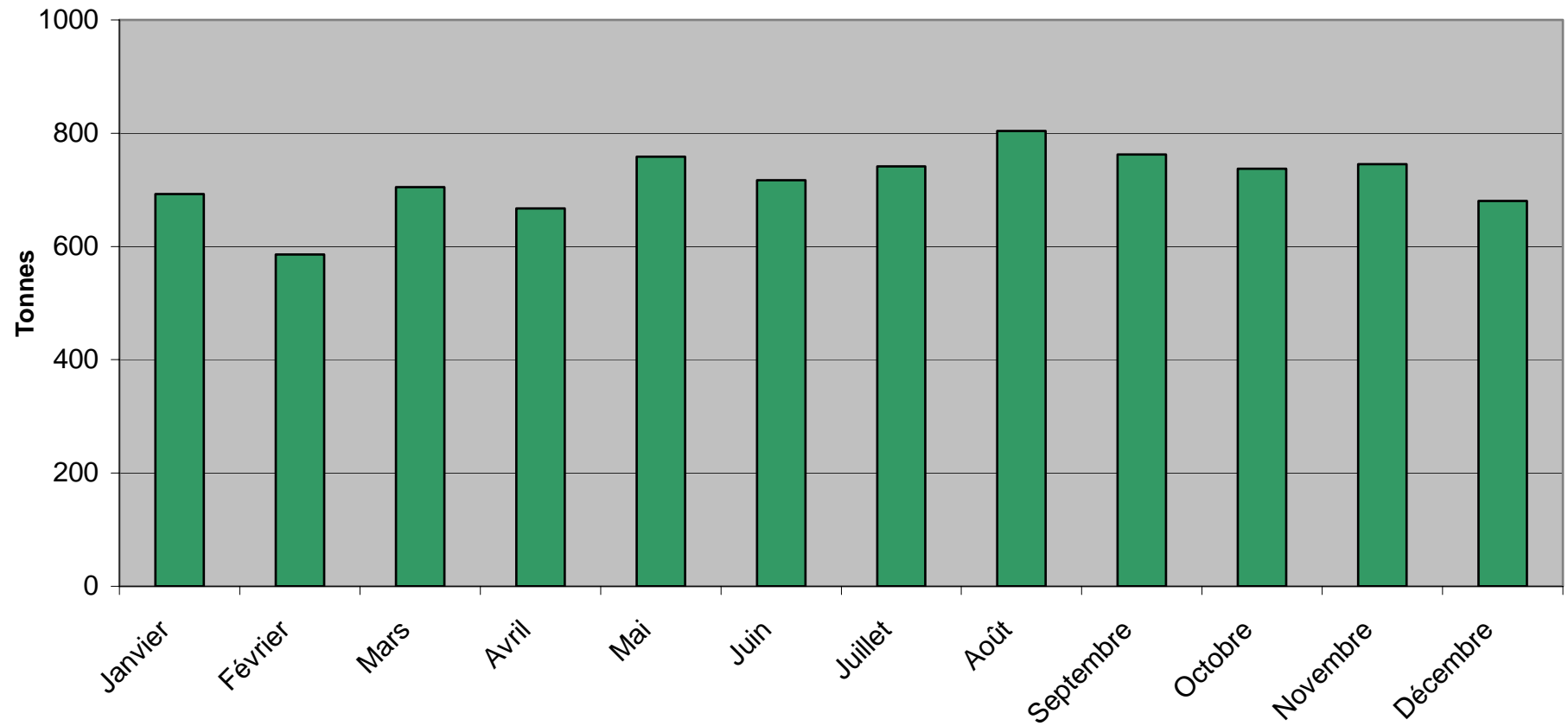
ANNEXE 3

Bilan annuel des collectes (en %)

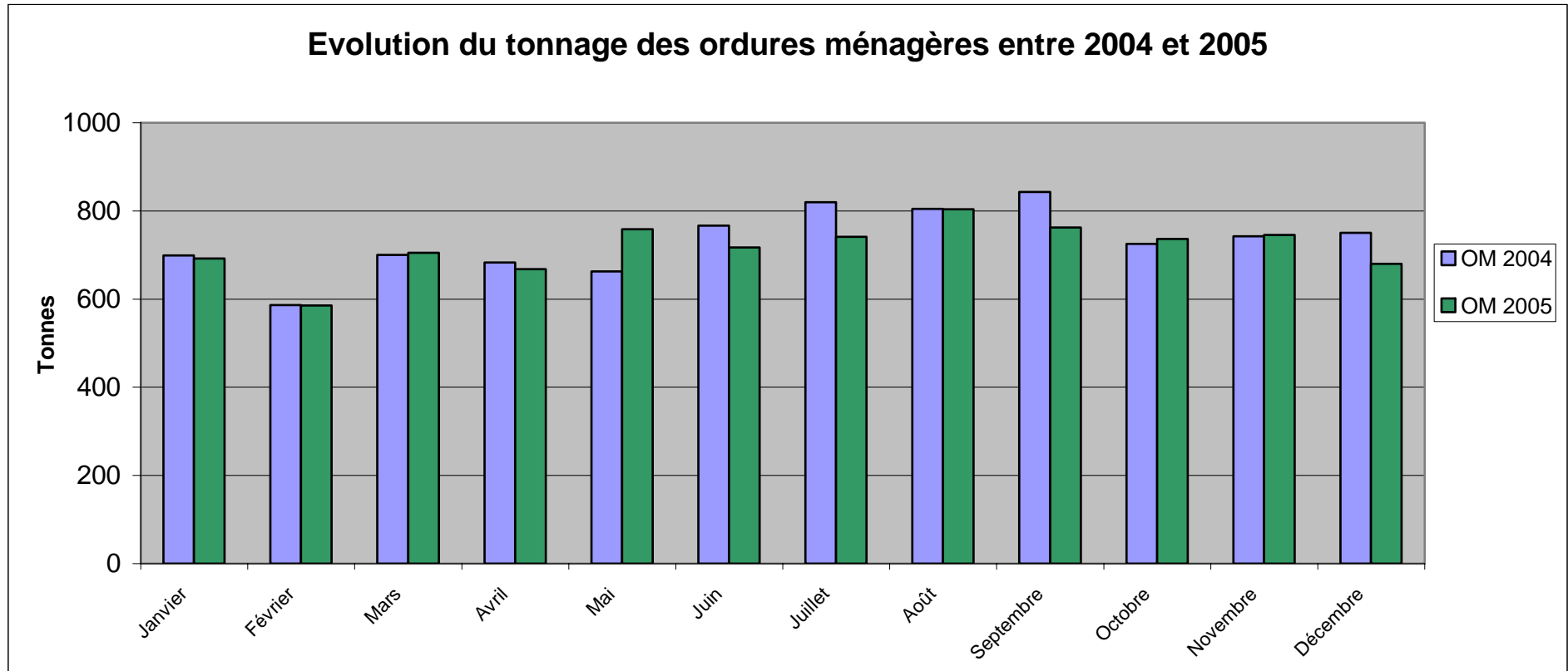


ANNEXE 4

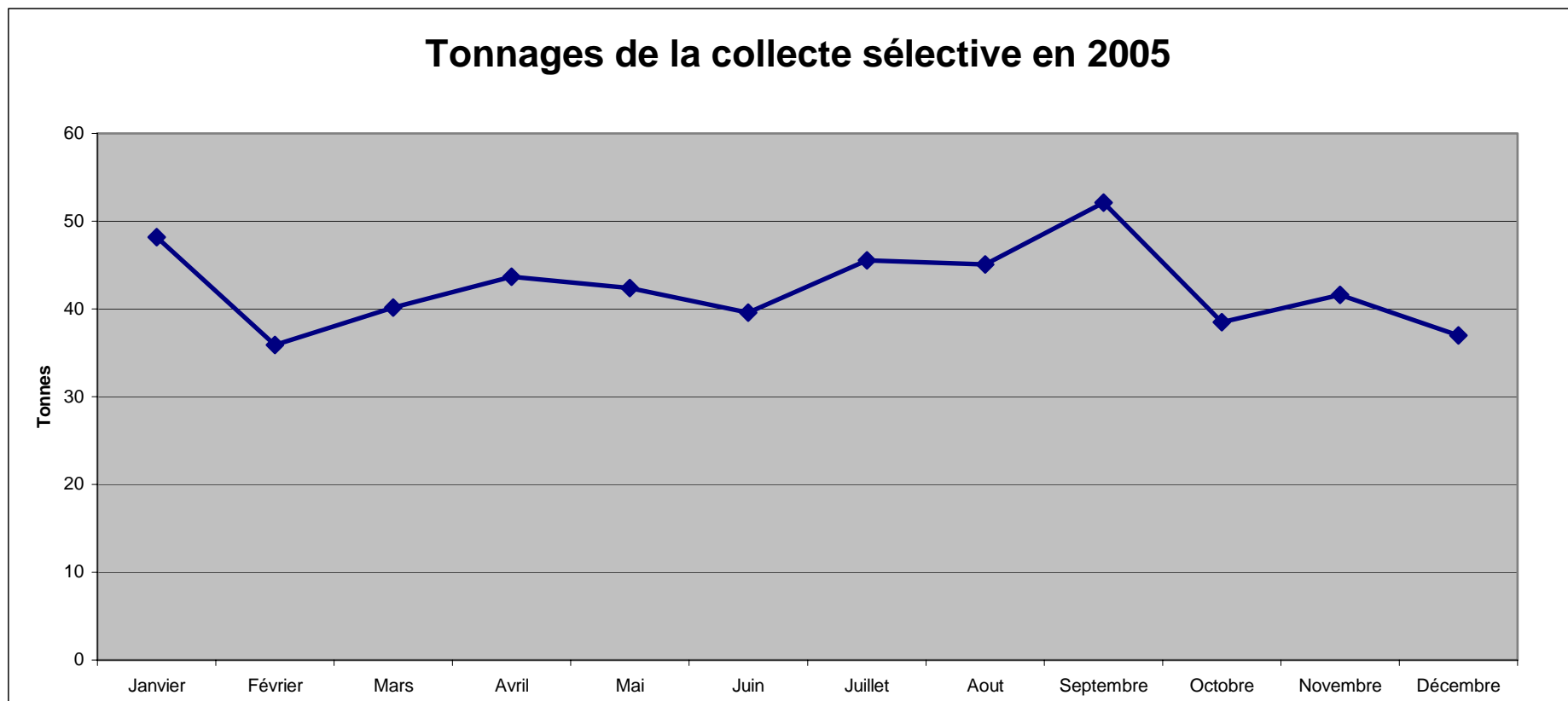
Tonnages des ordures ménagères sur l'année 2005



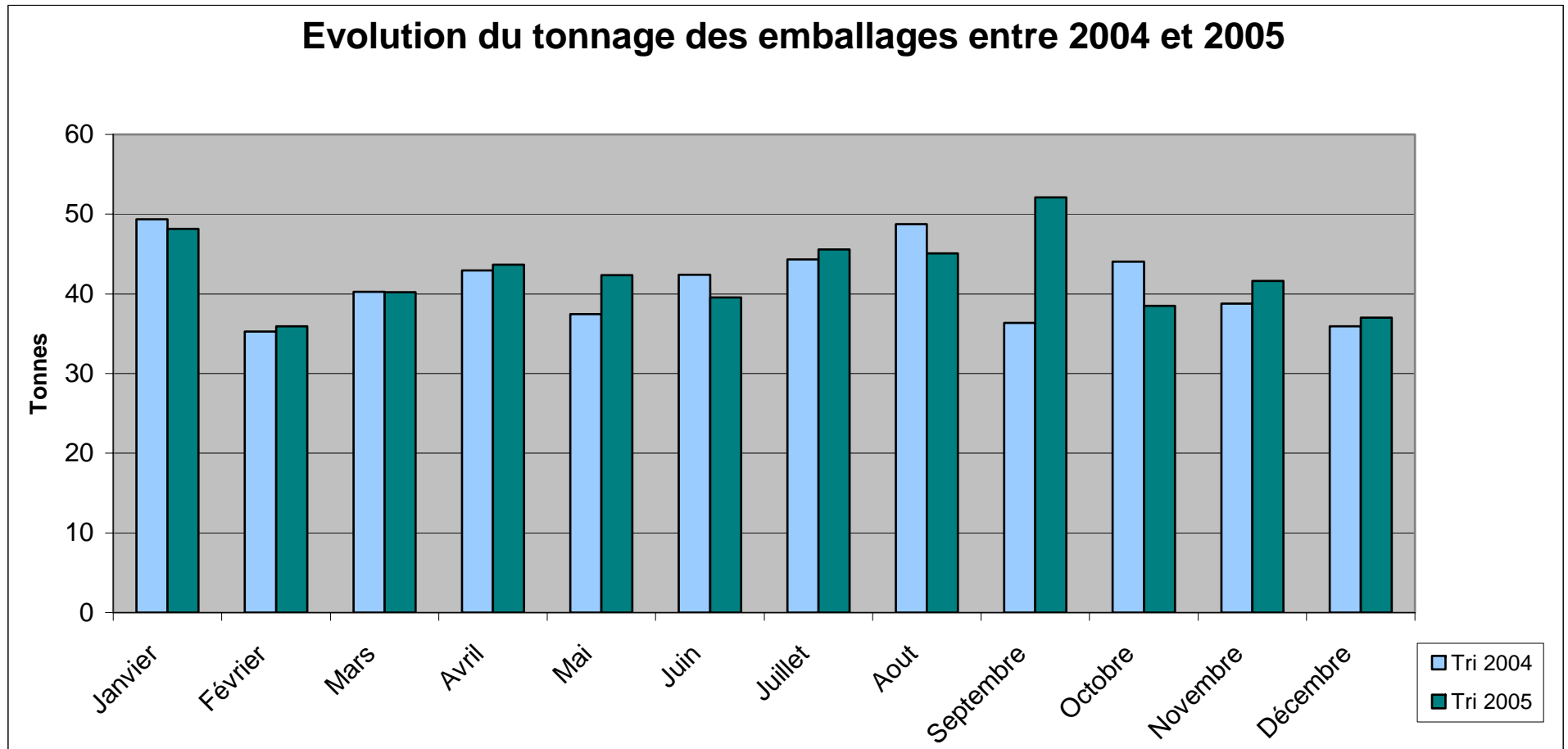
ANNEXE 5



ANNEXE 6

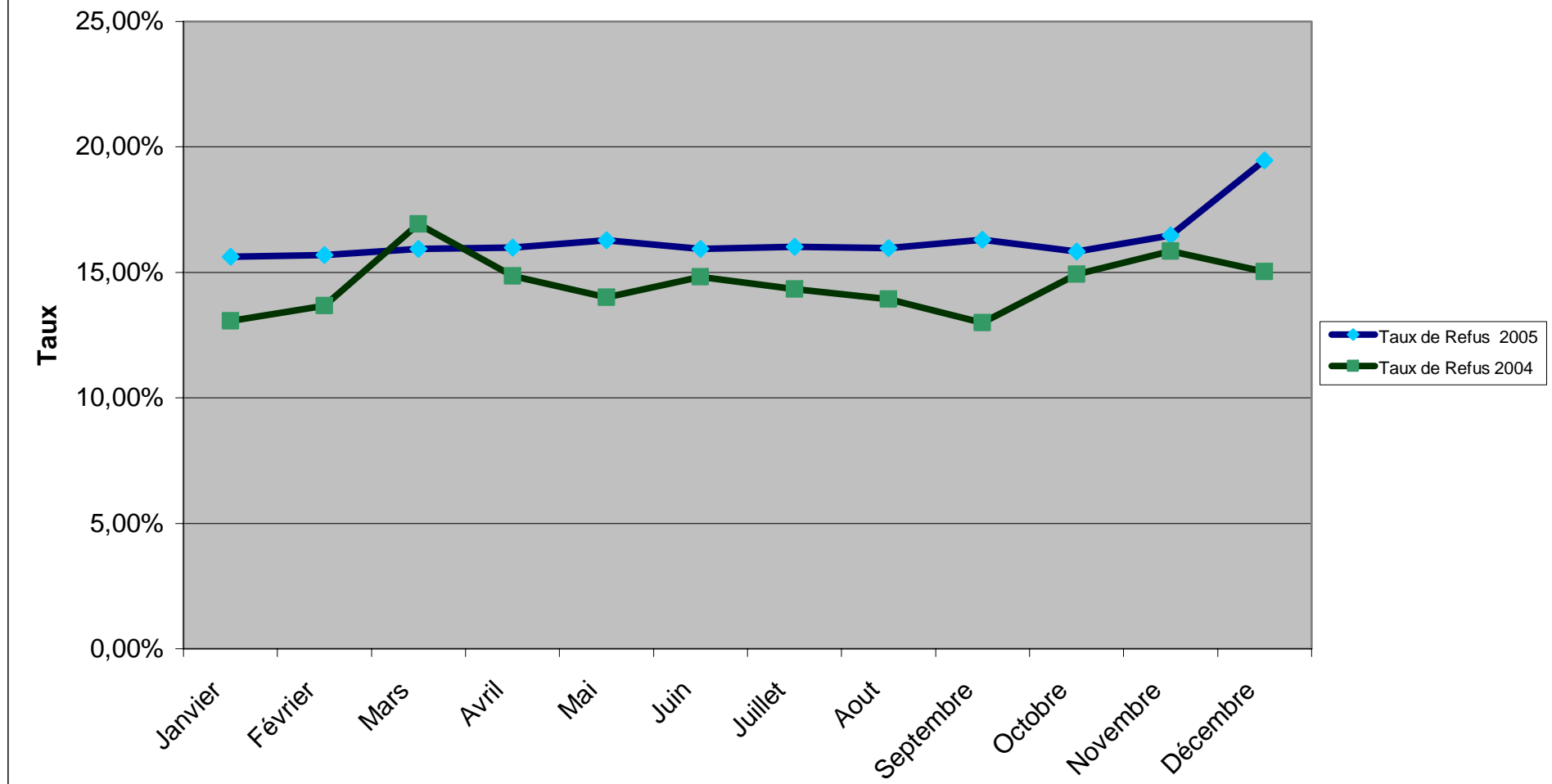


ANNEXE 7



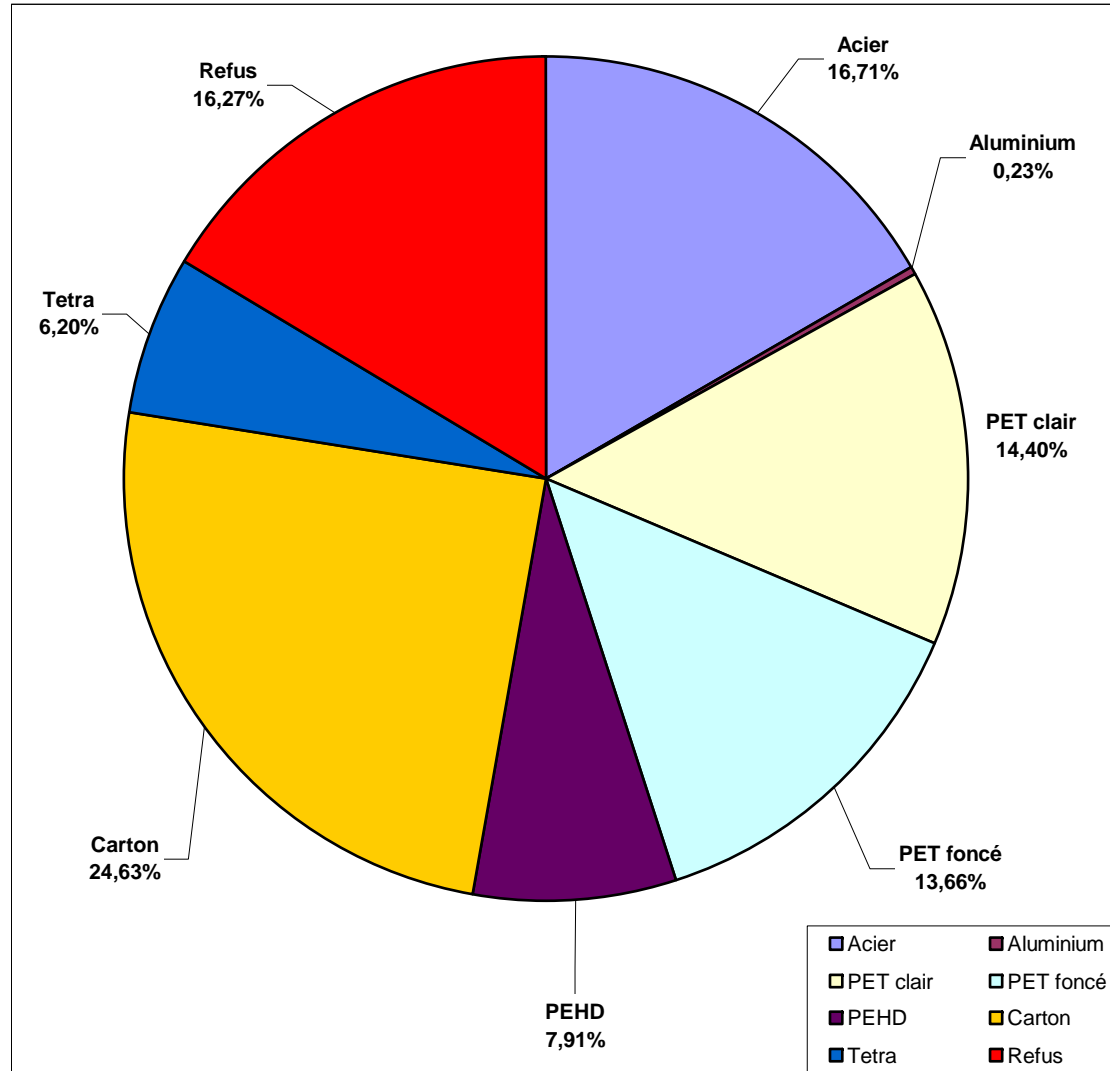
ANNEXE 8

Evolution du taux de refus du tri sélectif entre 2004 et 2005

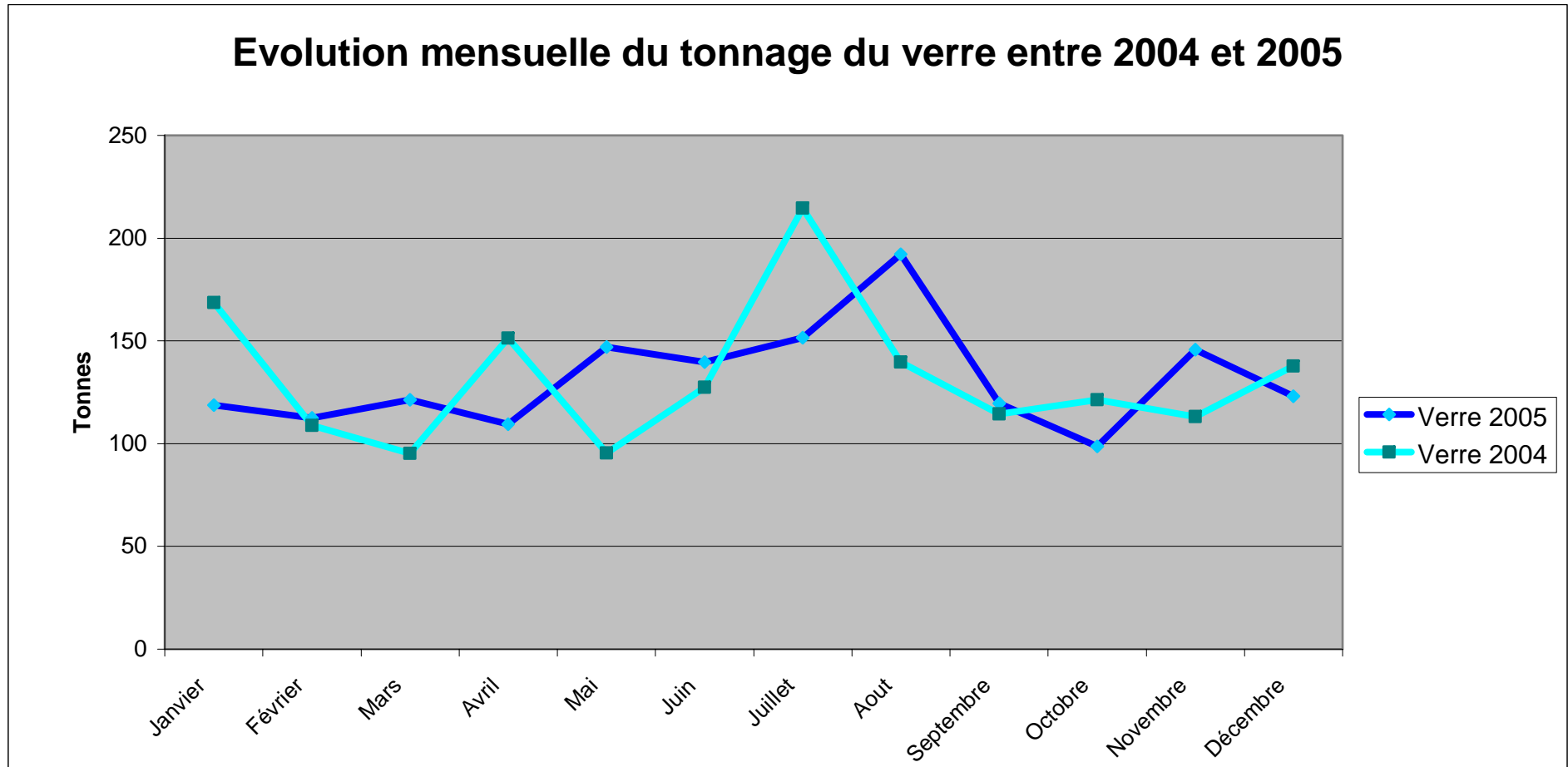


ANNEXE 9

BILAN ANNUEL DE LA COLLECTE SELECTIVE

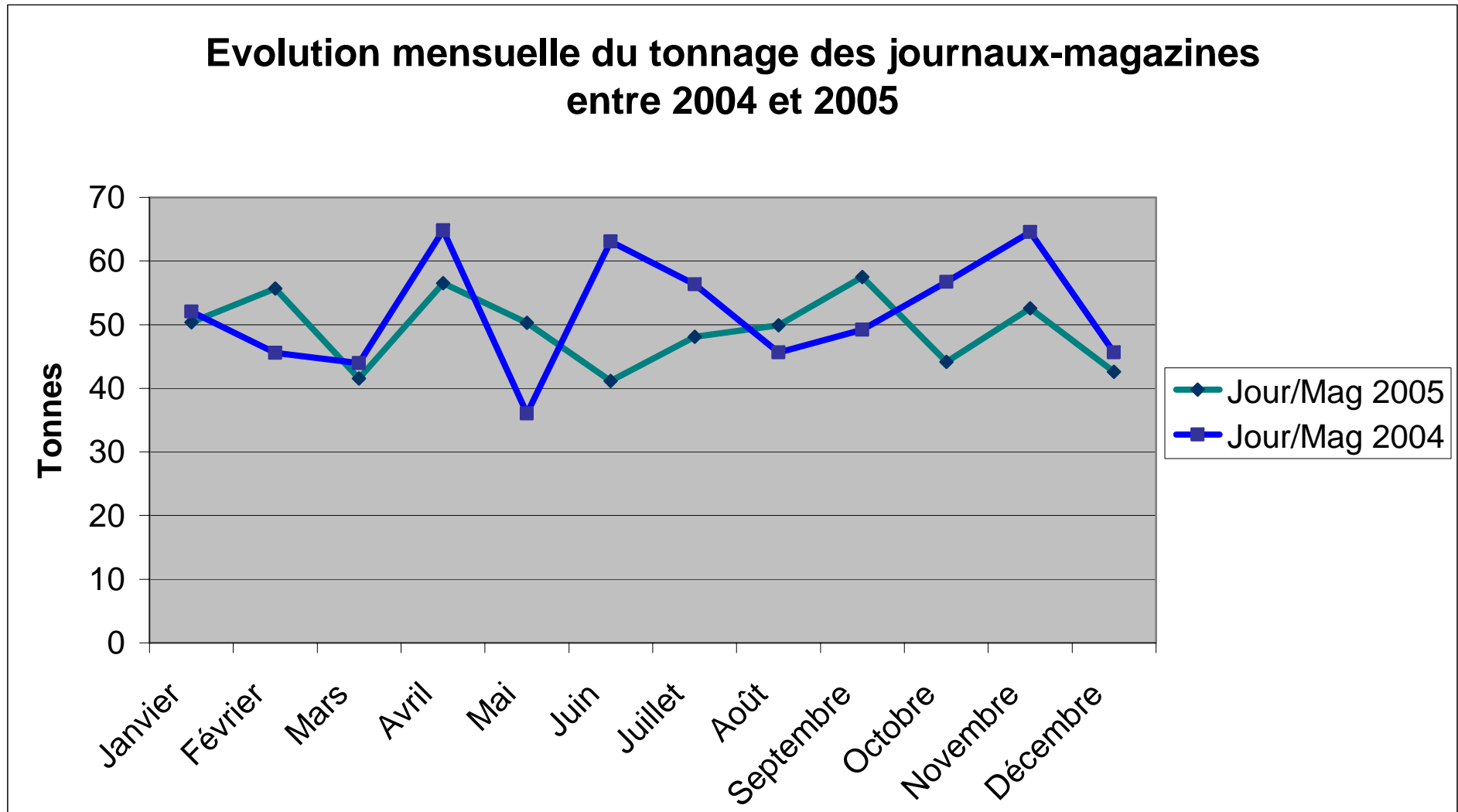


ANNEXE 10

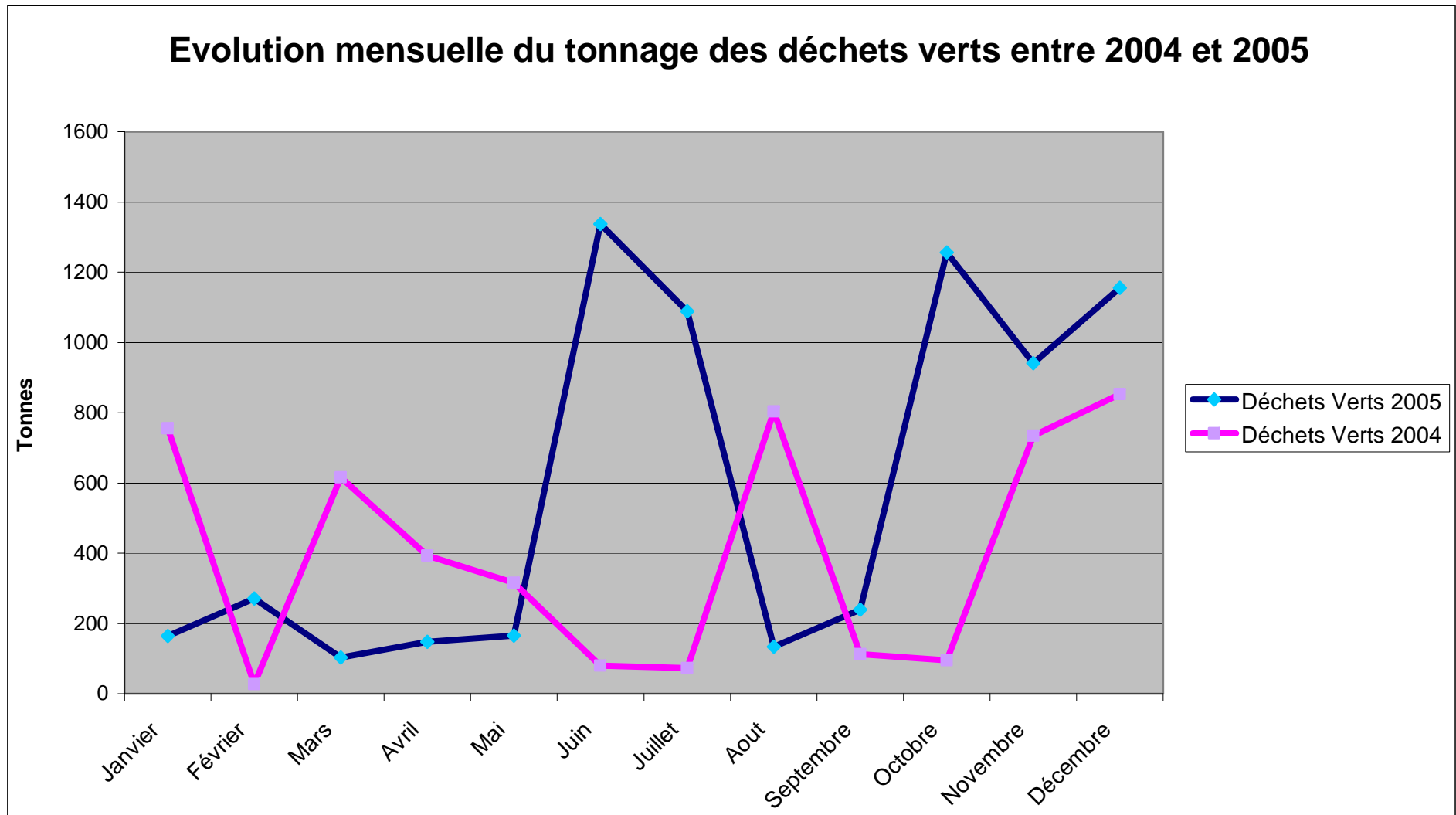


ANNEXE 11

Evolution mensuelle du tonnage des journaux-magazines entre 2004 et 2005



ANNEXE 12



ANNEXE 13

